



Evaluation à mi-parcours entre paires accompagné par un évaluateur externe du Programme COHEsion sociale et RESilieNCE des communautés rurales de Korahane, Goula et Gafati au Niger

Rapport Final

Février 2025



I.	Résumé de l'évaluation à mi-parcours	iv
II.	Rappel du contexte et justification de l'évaluation	6
	2.1 Objectifs et Résultats attendus de l'évaluation	6
	2.1.1 Objectif global de l'évaluation.....	6
	2.1.2 Objectifs spécifiques de l'évaluation.....	6
III.	Méthodologie de l'évaluation.....	7
	3.1 Rencontre de cadrage.....	8
	3.2 Revue de la documentation du Programme	8
	3.3 Elaboration des outils de collecte des données	8
	3.4 Collecte de données sur le terrain	8
	3.5 Organisation d'un atelier participatif d'échanges et de formulation de recommandations ...	12
	3.6 Analyse des données et Elaboration du rapport.....	12
IV.	Analyse des résultats de l'évaluation à mi-parcours	12
	4.1 Analyse des résultats suivant les questions d'évaluation	20
	4.1.1 Analyse de la question d'évaluation 1	20
	4.1.1.1 Analyse selon le critère de jugement 1.....	20
	4.1.1.2 Analyse selon le critère de jugement 2.....	22
	4.1.2 Analyse de la question évaluative 2.....	28
	4.1.2.1 Analyse selon le critère de jugement 1.....	28
	4.1.2.2 Analyse selon le Critère de jugement 2.....	29
	CONCLUSION	37
	Recommandations.....	38



Sigles et Abréviation

AGR	Activités génératrices de revenus
CADEV	Caritas Développement Niger
CES/DRS	Conservation des eaux et des sols, Défense et restauration des sols
CEP	Champ Ecole Paysan
CFW	Cash for Work
CI.be	Caritas International Belgique
COHERENCE	COHEsion sociale et REsilieNCE
COGES	Comité de gestion
CSI	Centre de santé intégré
OCB	Organisation communautaire de base
OSV	Observatoire de suivi de la vulnérabilité
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PDC	Plan de développement communal
PSH	Personne en situation d'Handicap
SCAP-RU	Système communautaire d'alerte précoce et de réduction des urgences
SCOOPS	Société coopérative simplifiée
STD	Service technique déconcentré
TdR	Termes de référence
1 EURO =	655.9570 FCFA (Franc de la communauté française d'Afrique)



I. Résumé de l'évaluation à mi-parcours

Le « Programme COHEsion sociale et REsilieNCE des communautés rurales de Korahane, Goula et Gafati au Niger (COHERENCE) » est un programme financé par la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) du gouvernement belge, Caritas International Belgique (CI.be) et Caritas Luxembourg. Au Niger, COHERENCE intervient dans les régions de Maradi et de Zinder et est exécuté par Caritas Développement Niger (CADEV-Niger), Bureau diocésain de Maradi pour un montant global de **2 300 000 Euros** pour une durée de 5 ans. L'objectif de ce programme est de contribuer au renforcement de la résilience des communautés rurales face aux crises économiques, politiques, environnementales et humanitaires en permettant aux plus vulnérables, notamment les jeunes, les femmes et des PSH (personnes en situation d'handicap) de viser une vie meilleure en saisissant les opportunités et en réalisant leurs aspirations. Malgré un retard dans le démarrage de la mise en œuvre des activités lié aux événements politiques qui sont intervenus au Niger, le programme a mené pendant trois (3) ans plusieurs activités au profit des groupes cibles dans les domaines de l'entrepreneuriat, de la gestion de l'environnement et de l'agroécologie, l'amélioration de la production agricole et dans le domaine de la cohésion sociale entre autres.

La présente évaluation à mi-parcours a donc pour objectif de déterminer la progression du programme COHERENCE au Niger, de mesurer les changements constatés à travers la mise en œuvre des actions et d'apprécier le niveau d'implication de toutes les couches sociales dans la prise de décision.

Méthodologie de l'évaluation à mi-parcours

La méthodologie de l'évaluation à mi-parcours du programme COHERENCE repose essentiellement sur l'approche de l'évaluation entre paires proposée dans les TdR. Au niveau de chaque pays où intervient le programme, l'évaluation est menée par une équipe de deux personnes (un évaluateur externe local et un évaluateur paire d'un pays du programme COHERENCE) afin de créer un processus d'évaluation équilibré qui favorise l'apprentissage horizontal et un renforcement mutuel.

L'évaluation s'est faite en trois étapes (3) étapes ;

- Une étape préparatoire au cours de laquelle l'équipe d'évaluation a tenu une réunion de cadrage à Maradi avec les responsables de CI.be et CADEV-Niger, cette rencontre a permis aux deux parties d'être au même niveau de compréhension des TdR d'une part, de préparer le démarrage de la mission sur le terrain d'autre part ;
- Une étape terrain qui a consisté à collecter des données auprès des groupes cibles et les autres parties prenantes après la réunion de cadrage ;



- Une troisième étape consacrée à l'organisation d'un atelier participatif au cours duquel les participants ont apprécié les questions d'évaluation suivant une matrice d'analyse soumise à cet effet.

Principaux constats et recommandations

Le démarrage des activités du programme COHERENCE est intervenu dans un contexte politique et social caractérisé par un changement institutionnel suite au coup d'état intervenu en juillet 2023 au Niger. Malgré cette perturbation, l'approche adoptée par le programme basée sur la participation et l'inclusion de tous les bénéficiaires du programme a permis la mise en œuvre des activités prévues par le programme au bénéfice des populations vulnérables à travers leurs organisations communautaires de base (OCB). Le programme a aussi mis en place des mécanismes qui assurent la redevabilité auprès des bénéficiaires à travers l'instauration de comités de gestion de plaintes pour recueillir les avis de ces derniers. Les activités exécutées par le programme ont touché des groupes qui sont souvent marginalisés dans les prises de décision au niveau local, il s'agit particulièrement de femmes, de jeunes et de PSH (personne en situation d'handicap). En appuyant ces groupes vulnérables, le programme a amélioré leur inclusion dans les sphères décisionnelles villageoises ainsi que leur résilience.

Pour assurer la pérennisation de ces acquis, le programme doit continuer l'accompagnement de ces groupes cibles en renforçant les capacités de leurs OCB dans les domaines de la vie associative, de la gestion financière et administrative afin qu'elles soient des structures fiables et autonomes.



II. Rappel du contexte et justification de l'évaluation

Le « Programme COHESion sociale et RESilieNCE des communautés rurales de Korahane, Goula et Gafati au Niger », COHERENCE est un programme financé par la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) du gouvernement belge, Caritas International Belgique (CI.be) et Caritas Luxembourg et mis en œuvre par Caritas Développement (CADEV Niger-bureau diocésain de Maradi) dans les régions de Maradi et de Zinder. Le programme COHERENCE au Niger vise à contribuer au renforcement de la résilience des communautés rurales face aux crises économiques, politiques, environnementales et humanitaires, en permettant aux plus vulnérables, notamment les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap (PSH) la possibilité d'améliorer leurs conditions de vie en saisissant les opportunités et en réalisant leurs aspirations. Le programme COHERENCE s'engage dans la contribution à la réalisation des objectifs du développement durable (ODD) notamment l'**ODD 1** (*Éliminer l'extrême pauvreté et la faim*) et l'**ODD 2** (*Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable*).

En mettant en œuvre ce programme, CADEV Niger et son partenaire (CI.be) accompagnent le gouvernement du Niger pour atteindre les objectifs du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie car c'est un programme qui de par ses activités, va améliorer la résilience des communautés dans les communes de Korahane, Goula (Dakoro), Gafati (Mirriah). L'évaluation à mi-parcours a été commanditée afin de répondre aux objectifs et résultats ci-dessous tels que contenus dans les TdR.

2.1 Objectifs et Résultats attendus de l'évaluation

2.1.1 Objectif global de l'évaluation

L'objectif global de cette évaluation à mi-parcours est de déterminer la progression du programme COHERENCE au Niger, de mesurer les changements constatés à travers la mise en œuvre des actions et d'apprécier le niveau d'implication de toutes les couches sociales dans la prise de décision.

2.1.2 Objectifs spécifiques de l'évaluation

Spécifiquement, l'évaluation doit permettre :

- Analyser le niveau d'implication et d'appréciation des personnes que nous servons (femmes, jeunes, PSH et hommes) dans les prises de décisions dans leurs organisations communautaires bénéficiaires, concernant leur participation et leurs conditions de vie et de travail



- Analyser le niveau d'implication et d'appréciation des femmes, jeunes et PSH dans l'autonomisation économique durable à travers leurs groupes d'intérêt économique, association ou coopération.
- Déterminer l'existence et la bonne gouvernance des associations à base communautaires qui s'explique par la transparence au sein de la zone d'intervention.
- Rassembler les différents types de bonnes pratiques et de leçons apprises en matière d'implication et de participation dans la mise en œuvre du programme COHERENCE.
- Faire des recommandations après l'analyse et l'interprétation sur la base des défis, des bonnes pratiques et des leçons apprises à l'issue de cette évaluation

Deux questions évaluatives sont formulées pour orienter la recherche de l'équipe d'évaluation en lien avec les thématiques de l'inclusion et de la participation dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Question évaluative 1 : Dans quelle mesure les groupes cibles (femmes, jeunes et PSH, et leurs groupes d'intérêt économique, associations ou coopérations) participant au programme se sentent-ils plus impliqués et écoutés lorsque des décisions sont prises concernant la vie de leur communauté et de leur ménage ?

Question évaluative 2 : Quels sont les actions qui rendent les Organisations communautaires de base (OCB) soutenues par le programme plus autonomes et démocratiques ?

III. Méthodologie de l'évaluation

La méthodologie utilisée pour conduire cette évaluation à mi-parcours du programme COHERENCE est basée essentiellement sur l'approche de l'évaluation entre paires. A l'instar des autres pays, cette évaluation a été menée au Niger par une équipe de deux consultants, un évaluateur externe local qui a coordonné l'équipe et d'une évaluatrice paire partie prenante au programme COHERENCE du Burundi. Cela a permis de créer un processus d'évaluation équilibré qui favorise l'apprentissage horizontal et le renforcement mutuel. Pour répondre aux objectifs des TdR, l'équipe de consultants a mis sur pied une démarche méthodologique qui a combiné à la fois le travail au bureau, la collecte de données sur le terrain, l'animation d'un atelier d'échanges et de formulation de recommandations. Cette méthodologie est déclinée autour des points suivants :

- Une réunion de cadrage ;
- L'exploitation de la documentation du programme ;



- L'élaboration des outils de collecte des données sur le terrain ;
- La collecte des données sur le terrain ;
- La tenue d'un atelier d'échanges et de formulation de recommandations ;
- L'analyse des données collectées ;
- L'élaboration et dépôt du rapport de l'évaluation.

3.1 Rencontre de cadrage

Une rencontre de cadrage a été organisée à Maradi, dans la salle de réunion de l'Antenne de CI.be, elle a regroupé le Représentant Sahel de CI.be, le Directeur de la CADEV-Niger bureau diocésain de Maradi, le coordonnateur du programme COHERENCE, le responsable suivi-évaluation et l'équipe de consultants. Il a été discuté, au cours de la rencontre, des contenus des termes de référence (TdR) afin d'harmoniser la compréhension. La rencontre de cadrage a été mise à profit pour échanger sur le calendrier de collecte de données sur le terrain, les acteurs à rencontrer. Après la réunion, le chargé du programme, en compagnie des deux consultants, ont rendu visite aux autorités gouvernementales de la région afin de leur présenter l'objectif de l'évaluation, le chronogramme de la mission terrain. Il a profité de cette occasion pour présenter au secrétaire général adjoint de la région de Maradi, la consultante pair venue du Burundi afin de faciliter les déplacements de cette dernière sur le terrain.

3.2 Revue de la documentation du Programme

La revue documentaire a consisté à analyser et à valoriser les différents documents stratégiques du programme à savoir le document de base du projet (schéma de présentation du programme), l'étude de base, le rapport narratif année 2 du programme, la fiche d'indicateurs du programme. L'exploitation de ces documents du programme a permis à l'équipe d'évaluation d'élaborer les différents outils de collecte de données sur le terrain.

3.3 Elaboration des outils de collecte des données

Sur la base des objectifs de l'évaluation contenus dans les TdR, des outils appropriés de collecte de données ont été élaborés en fonction des acteurs et de la qualité des informations recherchées. *(voir en annexe les outils de collecte utilisés par l'équipe d'évaluation).*

3.4 Collecte de données sur le terrain

Dans le cadre de la collecte des données, l'équipe d'évaluation a rencontré des acteurs qui ont participé à la mise en œuvre du programme, ces acteurs sont les bénéficiaires directs (femmes,



jeunes, hommes, PSH) et indirects du programme (autorités administratives, communales et coutumières). La méthode utilisée a consisté à conduire des entretiens en focus group avec les membres des OCB, les entretiens ont été complétés par des observations sur le terrain. Le tableau ci-dessous renseigne sur les acteurs rencontrés par la mission d'évaluation sur le terrain.



Tableau N°1 : liste des acteurs (bénéficiaires directs) rencontrés par l'équipe d'évaluation sur le terrain

Régions	Département	Communes	Villages	Acteurs	Domaines
Maradi	Dakoro	Korahane	Korahane	Membres Scoops « Hadin Kay »	Entreprenariat : Extraction huile d'arachide
				Relais communautaire	Nutrition
				Responsable CSI	Santé/Nutrition
		Guidan gado Salifou	Bénéficiaires CEP	Réduction des risques et des catastrophes	
			Bénéficiaires CFW	Restauration de terres dégradées et promotion de l'agroécologie	
		Baouré	Comité de veille citoyenne	Gouvernance/citoyenneté	
			Membre Scoops « Macha Allahou »	Entreprenariat : Embouche	
Zinder	Mirriah	Gafati	Kangna Kamayé	Bénéficiaires CEP	Réduction des risques et des catastrophes et promotion de l'agroécologie



Régions	Département	Communes	Villages	Acteurs	Domaines
				Comité de plaintes	
				Membres Scoops « <i>Garkuwar al'ouma</i> » ou résilience des communautés (en langue haoussa)	Entreprenariat : Embouche
			Gafati/Badaraka	CFM (jeunes entrepreneurs)	Entreprenariat : Soudure, menuiserie
				Jeunes filles	Entreprenariat : cosmétique

Enquêtes terrain : octobre 2024



3.5 Organisation d'un atelier participatif d'échanges et de formulation de recommandations

Après la collecte de données, un atelier participatif ayant regroupé l'équipe d'évaluation, l'équipe technique du programme et les partenaires de mise en œuvre a été organisé. Sur la base d'une matrice d'évaluation commune, l'atelier a permis aux participants d'échanger sur les questions d'évaluation mais aussi sur les critères de jugements et les sous questions évaluatives d'une part et de formuler ensemble des recommandations d'autre part. Les recommandations formulées au cours de cet atelier ont été prises en compte dans l'élaboration du rapport d'évaluation. Un rapport du dit atelier a été élaboré par l'équipe d'évaluation. (voir annexe)

3.6 Analyse des données et Elaboration du rapport

Les données collectées ont été analysées et consolidées afin de répondre aux objectifs des TdR. Ces données ainsi que les réflexions issues de l'atelier participatif ont servi à élaborer le présent rapport.

IV. Analyse des résultats de l'évaluation à mi-parcours

Le programme COHERENCE au Niger a connu un démarrage tardif à cause du contexte particulier du Niger caractérisé par le coup d'état intervenu en juillet 2023 et dont les conséquences ont été un embargo total sur le pays. Cela a entraîné un gel des avoirs du Niger par la BECEAO. Cette situation a créé un dysfonctionnement des banques au Niger. Les retraits des liquidités étaient presque impossibles et cela a impacté négativement la mise en œuvre des activités du programme. En 2022, peu d'activités ont été réalisées, 2023 devait voir tous les investissements réalisés, mais très malheureusement cela n'a pas été le cas, 2024 a vu beaucoup d'activités se réaliser. Le tableau ci-dessous renseigne sur les différentes activités mises en œuvre par le programme au moment de cette évaluation à mi-parcours.



Tableau 2 : Activités réalisées par le programme au moment de l'évaluation à mi-parcours

Activités	Désagrégation	Baseline	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024	Cible en 2024	Niveau d'atteinte des indicateurs	Ecart par rapport à la cible	Commentaire
<p>R1 : Les jeunes, les femmes et les PSH des trois communes-cibles sont des citoyens actifs et responsables qui contribuent à la résilience économique, politique, environnementale, sécuritaire et humanitaire de leur communauté et jouissent d'un meilleur accès aux services sociaux de base</p>									
Nombre d'interpellations adressées aux mairies, services techniques et autorités coutumières portées par ou impliquant significativement des associations de femmes, des jeunes et des PSH	Femmes	0	0	0	0	10	0	-10	
	Jeunes	0	0	0	0	5	0	-5	
	PSH	0	0	0	0	5	0	-5	
Nombre d'activités organisées dans le cadre des PDC des 3 communes et qui prennent en compte les besoins spécifiques (accès aux services sociaux de base ; création d'emploi ; connaissance et faire valoir des droits ; plaidoyer) des jeunes, femmes et PSH	Femmes	38		47	47	70	94	+24	
	Jeunes	26	0	40	40	55	135	+80	
	PSH	21	0	23	23	55	46	-9	
Nombres de thèmes, notamment sur la cohésion sociale, incluant les situations spécifiques des jeunes,	Femmes	0	0	0		8	0	-8	
	Jeunes	0	0	0		5	0	-5	



Activités	Désagrégation	Baseline	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024	Cible en 2024	Niveau d'atteinte des indicateurs	Ecarts par rapport à la cible	Commentaire
femmes et PSH dans les écoles de maris	PSH	0	0	0		2	0	-2	
Nombre de représentants des jeunes, femmes et PSH présents au sein de comités de veille citoyenne	Femmes	0	0	23	23	30	53	-7	
	Jeunes	0	0	19	19	45	64	-26	
	PSH	0	0	4	4	15	19	-11	
Résultat 2 :Les projets entrepreneuriaux des femmes, des jeunes et des PSH des trois communes-cibles sont durables, viables et créateurs d'emplois décents et stables									
Nombre de PME (y inclus coopératives), portées par des jeunes, femmes ou PSH, créées ou consolidées	Femmes	0	0	0	6	4	6	+2	
	Jeunes filles	0	0	0	6	6	7	-1	
	Jeunes hommes	0	0	0	6	6	9	-3	
	PSH filles	0	0	0	0	2	0	-2	
	PSH hommes	0	0	0	0	2	0	-2	



Activités	Désagrégation	Baseline	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024	Cible en 2024	Niveau d'atteinte des indicateurs	Ecart par rapport à la cible	Commentaire
Proportion de PME créées ou consolidées ayant un impact positif prononcé (ou négatif limité) sur l'environnement (c-à-d. respectant les normes environnementales)		0%	0	0	100%	50%	100%	+50%	Toutes les PME créées respectent les normes environnementales et sociales
Nombre d'emplois décents créés à travers les projets de PME	Femmes	0	0	0	54	45	271	+9	
	Jeunes filles	0	0	0	71	30	104	+21	
	Jeunes hommes	0	0	0	90	30	100	+60	
	PSH filles	0	0	0	12	5	14	+7	
	PSH hommes	0	0	0	11	10	19	+1	
Revenu moyen des entrepreneurs et employés (dont proportion de jeunes, femmes et PSH)	Femme	10000	0	0		15000		-15000	
	Jeune fille	25000	0	0		35000		-35000	



Activités	Désagrégation	Baseline	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024	Cible en 2024	Niveau d'atteinte des indicateurs	Ecart par rapport à la cible	Commentaire
	Jeunes hommes	25000	0	0		35000		-35000	
	PSH fille	0	0	0		5000		-5000	
	PSH hommes	0	0	0		5000		-5000	
Résultat 3 :Les trois communes-cibles disposent d'un système inclusif, participatif et fonctionnel de gestion communautaire de la réduction des risques et des catastrophes leur permettant de mieux se préparer, mitiger, résister, réagir et se remettre des crises et des catastrophes									
Temps de couverture des besoins alimentaires		3à 6	5 à 6 mois	5 à 6 mois	5 à 6 mois	6 à 7			
Nombre d'infrastructures et services efficaces réalisées dans le cadre de la préparation et réponse aux catastrophes		0	0	0	14	15	0	-1	
Nombre de réponses communautaires issues des plans de contingence des SCAP-RU et OSV		0		0	3	30	0	-27	



Activités	Désagrégation	Baseline	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024	Cible en 2024	Niveau d'atteinte des indicateurs	Ecart par rapport à la cible	Commentaire
Pourcentage d'alertes traitées dans les délais par la communauté ou d'autres intervenants		0%		0	100%	40%	0%	+60%	
Résultat 4 :Les capacités d'analyse et d'actions communes des communes-cibles et des autres parties prenantes sont renforcées par des actions d'apprentissage mutuel, d'analyse collective et de coordination									
Nombre de personnes(membre OSC) ayant acquis une meilleure compréhension de leur territoire et du potentiel de transition économique et écologique	Femmes	0	0	0		3	3	+3	
	Hommes	0		0		14	14	+14	
	Jeunes fille	0	0	0		8	8	+8	
	Jeunes homme	0	0	0		11	11	+11	
	PSH femmes	0	0	0		9	9	+9	
	PSH hommes	0	0	0		8	8	+8	
	Femmes	0	0	0		6			



Activités	Désagrégation	Baseline	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024	Cible en 2024	Niveau d'atteinte des indicateurs	Ecarts par rapport à la cible	Commentaire
Nombre de thèmes, en lien avec les besoins spécifiques des jeunes, femmes et PSH, traités lors des réunions intercommunales et d'échanges plus larges (entre pays, avec autres ACNG, etc.)		0	0	0	5		5	-5	
Résultat 5 : Les acteurs locaux s'engagent dans la restauration des terres dégradées et la promotion de l'agro écologie									
Superficies des terres dégradées traitées et mises en valeur (ha) par la stratégie de cash for work (CFW)	Femmes	0		40	261	70	301	+231	
	Hommes	0		152	253	80	405	+325	
Nombre d'arbres protégés par la technique de la régénération naturelle assistée (RNA).		0		750	750	5000	1500	-3500	
Nombre de bois village créée		0		0		3	0	-3	
Nombre d'arbres (2 soit un ombrageux et un fruitier par ménage) plantés et entretenus par les bénéficiaires du		0		0	2 200	1 000	2 200	+1 200	



Activités	Désagrégation	Baseline	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024	Cible en 2024	Niveau d'atteinte des indicateurs	Ecart par rapport à la cible	Commentaire
programme dans leurs propres concessions									
Nombre des paysans adoptants au-moins 3 pratiques agro écologique du paquet technologique (compostage, semence améliorée, culture en bande, bio pesticide et fertilisant bio etc.....)	Femmes	0		60	103	75	163	+88	
	Hommes	0		18	263	200	281	+81	
	Jeunes	0		12	158	100	170	+70	



4.1 Analyse des résultats suivant les questions d'évaluation

Deux questions évaluatives ont été formulées dans les TdR pour orienter la recherche de l'équipe d'évaluation en lien avec les thématiques de l'inclusion et de la participation dans le cadre de la mise en œuvre du programme. Chacune de ces questions évaluatives comporte deux (2) critères de jugements et chaque critère de jugement comporte de sous questions évaluatives. Les questions évaluatives formulées dans les TdR sont les suivantes :

Question évaluative 1 : Dans quelle mesure les groupes cibles (femmes, jeunes et PSH, et leurs groupes d'intérêt économique, associations ou coopérations) participant au programme se sentent-ils plus impliqués et écoutés lorsque des décisions sont prises concernant la vie de leur communauté et de leur ménage ?

Question évaluative 2 : Quels sont les actions qui rendent les Organisations Communautaires de Base (OCB) soutenues par le programme plus autonomes et démocratiques ?

La prise en compte des thématiques de l'inclusion et de la participation des groupes cibles dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités est un objectif majeur du programme. Ce objectif touche à fois la question de l'égalité des opportunités et des capacités offertes aux groupes vulnérables (les femmes, les jeunes et les PSH), afin de réduire les inégalités et les facteurs d'exclusion qui ont un impact négatif sur le bien-être ces derniers.

4.1.1 Analyse de la question d'évaluation 1

La question évaluative 1 comporte deux critères de jugement à savoir :

Critère de jugement 1 : Lorsque les groupes cibles (femmes, jeunes et PSH) intègrent les comités de gestion des activités (Auto gestion) et instances décisionnelles et que leurs réels besoins sont pris en compte

Critère de jugement 2 : Lorsque leurs propositions sont considérées et discutées en assemblée générale.

4.1.1.1 Analyse selon le critère de jugement 1

Ce critère de jugement renvoie à l'intégration des groupes cibles (femmes, jeunes et PSH) dans les comités de gestion des activités mises en œuvre par le programme, dans les instances de décisions et dans la prise en compte par le programme de leurs besoins. Pour rappel, ces groupes cibles sont organisés en OCB (organisations communautaires de base). Dans le cadre de leur fonctionnement, ces OCB ont mis en place des comités de gestion (COGES) qui sont des



organes qui assurent leur bon fonctionnement. Deux exemples de COGES dans deux villages pour illustrer cela :

Village de Baouré (Korahane), les membres du comité de veille citoyenne sont au nombre de 8 (2 femmes et 6 hommes dont 2 jeunes), ont été choisis en fonction de leur intégrité, leur l'honnêteté et le leadership. Ces membres ont été choisis par consensus en assemblée générale du village. En effet, parmi ces membres figurent le chef du village, le marabout du village, le président des jeunes et la présidente des femmes du village.

Village de Kangna Kamagné (Gafati), la SCOOPS bénéficiaire de la bergerie est composé de 30 membres (11 femmes dont (6 jeunes filles), 19 hommes (2 PSH, 6 personnes âgées et 11 jeunes) ; son comité de gestion est composé de 5 membres (2 femmes et 3 hommes dont 1 PSH) tous élus en assemblée générale suivant les critères d'honnêteté, intégrité et de bonne gouvernance.

Le mode de désignation des membres de COGES le plus privilégié c'est le consensus en assemblée générale villageoise où les critères renvoient à la position sociale de la personne au sein de la communauté (leader religieux, chef coutumier, disposant d'un leadership), à l'honnêteté. Ce n'est donc pas une compétition avec plusieurs candidats, mais un mode de scrutin qui maintient la cohésion sociale au sein de la communauté et garantit l'inclusion car tous les groupes cibles sont représentés indépendamment du quota de chaque groupe. Ces COGES ont pour mandat de mettre en œuvre les décisions prises en assemblée générale.

Tableau N°3 : Répartition des groupes cibles dans les COGES des OCB

Région	département	Communes	Villages	COGES/structure	Répartition des groupes cibles dans les COGES			
					Hommes	Femmes	PSH	TOTAL
Maradi	Dakoro	Korahane	Baouré	COGES <i>Comité de veille citoyenne</i>	6 (2 jeunes)	2		8
Zinder	Mirriah	Gafati	Kangna Kamayé	COGES <i>Scoops bergerie</i>	2	2	1	5

Enquêtes terrain : Octobre 2024

Les groupes cibles ont été associés lors de l'évaluation des besoins dans le choix des activités à conduire au moment de l'enquête de base. Le programme a aussi échangé avec ces groupes afin d'arrêter, de commun accord, les activités à conduire dans chaque village. Ces échanges ont enregistré la participation de toutes les couches sociales (jeunes, femmes, PSH). Mr I.M, bénéficiaire à Kagna kamayé affirme « *Les groupes cibles que nous sommes ont participé*



aux ateliers de réflexion sur l'élaboration du projet, COHERENCE ne nous a rien imposé, c'est pourquoi nous apprécions leur démarche car nos besoins sont pris en compte par le projet dans la mise en œuvre des activités ».

Tous les groupes cibles du programme sont impliqués dans les rencontres communautaires, ils assistent massivement à ces rencontres communautaires et donnent leurs points de vue sans être stigmatisés. C'est la pertinence des points de vue de la personne qui est privilégiée lors de ces rencontres communautaires. *« Toute discrimination fondée sur le sexe ou sur l'appartenance ethnique, religieuse ou politique est interdite ».*

4.1.1.2 Analyse selon le critère de jugement 2

Ce critère de jugement s'intitule « Lorsque leurs propositions sont considérées et discutées en assemblée générale », il met en lumière comment les propositions des groupes cibles sont prises en compte par le programme et si ces propositions sont faites en assemblée générale.

Pour rappel, les assemblées générales sont des instances au cours desquelles les groupes cibles échangent sur la vie de leurs OCB. La fréquence de tenue de ces AG varie, on distingue à cet effet une réunion chaque semaine, une réunion mensuelle et une réunion trimestrielle. Ce sont surtout les réunions hebdomadaires qui les plus régulières :

Exemple: la scoops « Hadin Kay », dispose de 39 membres (15 adultes, 6 PSH et 18 jeunes) qui se réunissent chaque semaine où chaque membre cotise 50 F/semaine, actuellement leur caisse dispose de 117 000 FCFA. Il en est de même de la scoops de la bergerie à Kangna Kamayé, cette scoops est composée de 30 membres (11 femmes dont 6 jeunes, 19 hommes dont 6 personnes âgées, 2 PSH et 11 jeunes). Tous les membres de la scoops ont été choisis en assemblée générale selon des critères de vulnérabilité. Les membres font des réunions chaque semaine et chacun donne une cotisation de 100 FCFA/semaine.

Au cours de ces réunions, les groupes cibles font des propositions, ces propositions sont entièrement prises en compte par le programme. C'est le cas lors des travaux de récupération des terres sur le choix des travailleurs, le choix du site ; il en est de même dans le cadre du champ école paysan (CEP).

- Lors des travaux de CFW, 39 Hectares de terres dégradées ont été récupérées à Guidan Gado Salifou, 200 personnes ont travaillé sur le site (30% d'hommes, 63,33% de femmes et 6,67% de jeunes). Le choix du site pour effectuer les travaux ainsi que celui des travailleurs et des ouvrages à faire a été fait par la communauté et soumis au programme. Il en est de même des activités de cosmétique dans le CFM (centre de formation aux métiers), les 16 filles



bénéficiaires choisies suite à un diagnostic communautaire et soumis à COHERENCE qui a entériné. Dans le champ école paysan (CEP) de Kangna kamayé, 30 personnes (7 femmes, 23 hommes dont 11 jeunes), un comité de composé de 4 personnes (3 hommes et 1 femmes) a eu mandat de l'assemblée générale villageoise pour sélectionner les 30 bénéficiaires du CEP. Le comité a donc sélectionné les 30 personnes qu'il a soumis au programme qui a validé.

Le tableau ci-dessous présente les résultats d'analyse de la question évaluative N°1 suivant les deux (2) critères de jugement et leurs sous questions évaluatives.



Tableau N°4 : Résultats de la question évaluation N°1

<p>Question évaluative 1 : Dans quelle mesure les groupes cibles (femmes, jeunes et PSH, et leurs groupes d'intérêt économique, associations ou coopérations) participant au programme se sentent-ils plus impliqués et écoutés lorsque des décisions sont prises concernant la vie de leur communauté et de leur ménage ?</p>			
<p>Critère de jugement 1 : Lorsque les groupes cibles (femmes, jeunes et PSH) intègrent les comités de gestion des activités (Auto gestion) et instances décisionnelles et que leurs réels besoins sont pris en compte</p>			
Sous-questions	Analyse	Points forts	Faiblesses/défis
<ul style="list-style-type: none"> ○ Qui peut intégrer les comités de gestion ? Comment ? Quels rôles jouent-ils dans la prise de décision ? 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tout membre actif du groupement selon son intégrité, son honnêteté ou son leadership peut intégrer un comité de gestion; ✓ Les membres des COGES sont désignés en assemblée générale (AG) ; ✓ En respectant les droits et devoirs du règlement intérieur, les jeunes, les femmes, les PSH et les hommes peuvent intégrer le comité de gestion sans distinction sociale ; ✓ Les modes de désignation sont soit le consentement ou par élection en AG ; ✓ Le comité de gestion exécute les décisions prises en assemblée générale 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tenue de rencontres hebdomadaires ; ✓ L'inclusion sociale, aucune discrimination dans la désignation de membres de COGES et dans les prises de parole des membres ; ✓ Le respect des textes qui régissent le fonctionnement du comité de gestion (statut et règlement intérieur) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Analphabétisme des communautés car du fait de cet analphabétisme, les membres des COGES n'arrivent pas à établir les PV de réunions sans faire appel à une personne extérieure au comité de gestion pour les assister; ✓ la tenue de documents de gestion administrative ou financière est très difficile car les membres de



			<p>COGES ne savent ni lire ni écrire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Démotivation liée à l'absence de rémunération des membres des COGES
<ul style="list-style-type: none"> • Les groupes cibles sont -ils impliqués dans l'évaluation des besoins ? 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Oui, les groupes cibles sont tous impliqués lors de l'évaluation des besoins des communautés ; ✓ Les groupes cibles ont participé à toutes les étapes du programme, depuis l'identification des besoins jusqu'à la mise en œuvre des activités du programme ; ✓ Le programme a pris en compte les besoins des vulnérables suite aux propositions faites par ces derniers dans le choix des activités 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'implication de toutes les couches sociales (femmes, jeunes, PSH, hommes) ; ✓ L'évaluation des besoins a été participative ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ La non couverture effective des besoins des communautés, en effet les ressources financières limitées du programme n'ont pas permis de satisfaire tous les vulnérables
<ul style="list-style-type: none"> • Suivant quel quota les groupes cibles intègrent ils les comités ? 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les femmes ; ✓ Les jeunes ; ✓ Les hommes ; ✓ Les PSH hommes et femmes ✓ Un représentant membre du groupe cible peut intégrer le comité de gestion sans discrimination 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Implication des groupes cibles ; ✓ Prévention des conflits ; ✓ Possibilité de représentation de toutes les couches ; ✓ Démocratisation du processus d'élection dans les comités car chacun a le droit de se présenter 	<p>La prédominance des décisions prises par les hommes du fait du contexte traditionnel et culturel ;</p> <p>les femmes sont parfois marginalisées dans les prises de décisions même les décisions les concernant (ce sont leurs</p>



			maris qui choisissent pour elles) ; Absence de vote dans le choix des membres des comités
<ul style="list-style-type: none"> Les groupes cibles sont -ils invités dans toutes les rencontres organisées au sein de la communauté ? 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Oui les groupes cibles sont tous impliqués dans les rencontres communautaires ; ✓ Les groupes cibles assistent massivement aux rencontres communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation de tous les groupes cibles 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Manque de documentation qui retrace leur participation aux évènements justifié par l'analphabétisme des groupes cibles
Conclusions	<p>En générale, la question évaluative, du critère de jugement, a été positive à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Implication de toutes les couches sociales aux prises des décisions dans la mise en œuvre du programme, ✓ Répartition et respect aux quotas par groupes cibles 		
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> Organier des Séances des cours d'adultes au niveau communautaires, Renforcer la capacité en vie associative des membres. 		
Critère de jugement 2 : Lorsque leurs propositions sont considérées et discutées en assemblée générale			
Sous-questions	Analyse	Points forts	Faiblesses/défis
<ul style="list-style-type: none"> Les propositions des groupes cibles sont - elles prises en compte et considérées dans les solutions retenues ? Combien ? 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les propositions des groupes cibles sont généralement considérées dans les solutions retenues. ✚ Les groupes cibles ont participé aux ateliers de réflexion sur l'élaboration du programme ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion de l'approche participative ; ✓ Renforcement de la cohésion sociale, 	<p>La non couverture effective des besoins des communautés (ressources</p>



	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Les besoins des groupes cibles ont été pris en compte par le programme dans la mise en œuvre des activités. ✚ Les groupes cibles ont reçu la formation en vie associative durant laquelle ils ont été édifiés sur leurs rôles, droits et devoirs. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise en compte des besoins réels exprimés par la communauté ; ✓ Perspective de pérennisation des réalisations 	financières du programme limitées)
<ul style="list-style-type: none"> • Les groupes cibles, font-ils des propositions à chaque rencontre (AG) de façon régulière ? 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les AG prévues trimestriellement ne sont pas toujours respectées. Cependant, celles réalisées, font parfois objet de propositions. 	Participation de la grande majorité des membres ; Partage d'information sur la vie du groupement	<ul style="list-style-type: none"> - Irrégularités des AG ; - l'analphabétisme des membres ; - les AG ne sont pas documentées ; - La participation au mariage, décès, baptême est plus privilégiée que la participation aux AG
<p>Conclusions : Deux points ont été analysés : le niveau de prise en compte de l'avis des groupes cibles et la fréquence des propositions lors des assemblées générales. Comme points forts il a été relevé que les groupes cibles sont pleinement impliqués dans la mise en œuvre des activités et sont formés pour conduire les activités. Cependant, la non satisfaction totale des besoins des communautés plus leur analphabétisme constituent les défis majeurs à relever.</p>			
<p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversifications des interventions (multiplication des activités, maximisation du nombre des bénéficiaires) - Le respect de la tenue des AG ordinaires conformément aux textes ; - Mise en place des centres d'alphabetisation au profit des membres des OCB. 			



4.1.2 Analyse de la question évaluative 2

La question évaluative 2 comporte deux critères de jugement.

Critère de jugement 1 : Démarche participative et autonomisation au sein des OCB ;

Critère de jugement 2 : Fonctionnalité et pérennité des OCB.

4.1.2.1 Analyse selon le critère de jugement 1

Ce critère de jugement met un accent sur la participation et l'autonomisation au sein des OCB, ces dernières sont des structures organisées, elles disposent à cet effet de textes qui régissent leur fonctionnement. Conformément à ces textes, à leurs statuts et règlement intérieur, les décisions qui engagent les OCB sont prises en assemblée générale par les membres à la majorité des voix exprimées. Dans le cadre de l'embouche, quand il s'est agi de choisir entre la conduite individuelle de l'embouche ou la conduite collective, les membres des Scoops bénéficiaires ont tenu des assemblées générales pour trancher la question. Dans le village de Baouré dans la commune rurale de Korahane, sur les 30 membres, 28 ont opté pour la conduite individuelle de l'embouche (les 6 femmes du groupement ont toutes opté pour l'embouche individuelle). A Kangna Kamayé (Gafati), sur les 30 membres du groupement 26 membres ont opté pour élever ensemble les animaux dans une bergerie. Les assemblées générales de ces 2 groupements ont donc validé ces décisions que COHERENCE a entérinées.

Lors de ces assemblées générale ou toute autre réunion, les groupes cibles membres de ces OCB disposent d'une certaine liberté d'opinion et de parole. Les membres de la Scoop **Hadin Kay** (Union en langue haoussa) de Korahane résumant cette liberté comme suit « *Tout membre du groupement est libre d'exprimer son opinion en AG (assemblée générale), les jeunes, les adultes et les PSH sont traitées au même pied d'égalité et chacun s'exprime librement que ce soit dans la prise de décision ou dans les propositions d'améliorations nécessaires* ».

Les membres de ces OCB ont bénéficié de la part de COHERENCE de plusieurs formations, dans les domaines de la vie associative, du CEP, de l'éveil entrepreneurial, de l'embouche, de la menuiserie, du cosmétique entre autres. Ces différentes formations ont à n'en point douté renforcé les capacités de ces OCB. Dans le village de Badaraka (Gafati), 16 filles ont été formées en cosmétique, elles arrivent grâce à cette formation reçue à produire du savon, du parfum et de la pommade qu'elles vendent dans le village.

Les appuis apportés par le programme ont renforcé les OCB dans leurs prises de décisions, des initiatives indépendantes sont de plus en plus développées par ces groupements. Dans le cadre



de l'embouche par exemple, le groupement « Macha Allahou » du Village de Baouré (Commune de Korahane), a retenu par exemple qu'à « *chaque vente d'un animal, le propriétaire doit verser 2000 FCFA dans la caisse du groupement, cela permettra aux bénéficiaires de satisfaire leurs besoins essentiels et d'acheter d'autres animaux aux nouveaux adhérents* ». Dans le village de Kangna Kamayé (Commune de Gafati), pour pérenniser la pratique de l'embouche, « *les membres du groupement ont décidé qu'en plus de l'embouche, ils achètent deux chèvres pour l'élevage en commun. Si une chèvre met bas, le petit sera donné à un membre et ainsi de suite. C'est dans le but de développer une chaîne de solidarité au sein du groupement et ça renforce aussi la cohésion sociale* ».

4.1.2.2 Analyse selon le Critère de jugement 2

Ce critère renvoie à la fonctionnalité et à la pérennité des OCB, la fonctionnalité s'apprécie à travers l'existence au sein d'une OCB, des organes de décisions et de contrôle qui permettent son bon fonctionnement. Parmi ces organes figurent la tenue des assemblées générales, la tenue de réunions des membres du bureau, l'élaboration de procès-verbal (PV) pour documenter l'assemblée générale ou la réunion du bureau. Les OCB appuyées par COHERENCE tiennent des assemblées générales mais de façon irrégulière car la périodicité (3 mois selon les textes) n'est pas respectée, elles tiennent aussi des réunions. Ce sont surtout les réunions hebdomadaires pour les cotisations et les réunions des comités de gestion qui sont les plus régulières au niveau de la plupart des OCB ; cependant ces réunions ne sont pas sanctionnées par un PV. Au cours de ces réunions, les participants échangent surtout sur la vie de la structure dans le cas des OCB, par contre les comités de veille citoyenne, les relais communautaires échangent plus sur les préoccupations de la communauté. Les comités de veille citoyenne par exemple, de part leur mission de contrôle des investissements d'intérêt communautaire, de gestion des plaintes et autres conflits au sein des villages, convoquent des réunions sur des sujets d'intérêt général dans le village. Le comité de veille citoyenne du village de Baouré a tenu deux réunions lors du ciblage des bénéficiaires de l'embouche dans le village et lors du choix des bénéficiaires de la vente à prix modéré des vivres dans le village. Le comité de veille s'est assuré lors de ces réunions que le choix des bénéficiaires a été objectif, il a à cet effet élaboré un rapport qu'il a envoyé à la Mairie. Il faut toutefois déplorer le fait que les OCB ou même les comités de veille citoyenne ou les relais communautaires ne disposent pas de planification des actions qu'ils mènent.

Les membres des OCB ont bénéficié de formations qui ont renforcé leurs capacités en termes d'apprentissage. Dans le cadre du CEP par exemple, Issoufou Idi du village de Guidan Gao Salifou (Korahane) témoigne « *Le Champ école paysan a donné aux producteurs l'opportunité*



d'apprendre en pratiquant, en étant impliqués dans l'expérimentation, les discussions et la prise de décision ». Les avantages tirés de ces CEP sont une augmentation de rendements agricoles grâce à une meilleure gestion des ennemis de cultures, l'apprentissage par les producteurs de technologies agricoles innovantes qu'ils partagent avec d'autres producteurs qui ne sont pas membres du CEP. Malgré ces avantages réels, deux difficultés ont été relevées ; la première difficulté réside dans la mise à l'échelle communautaire de l'approche CEP car dans un village, seuls les producteurs cibles ont bénéficié des séances de démonstration dans le CEP. La deuxième difficulté concerne la propriété du terrain sur lequel se font les démonstrations. A Guidan Gado Salifou et à Kangna Kamayé, ces terrains appartiennent aux chefs de villages qui les ont à la disposition des bénéficiaires comme prêt.

Le programme COHERENCE a appuyé les OCB dans des activités qui leur génèrent des revenus comme l'embouche, l'extraction d'huile d'arachide... A travers ces activités, les OCB ont développé des initiatives propres pour diversifier les sources de revenus, c'est le cas des cotisations hebdomadaires et mensuelles. Il faut aussi noter que les adhésions à ces OCB deviennent de plus en plus nombreuses et l'appropriation par les membres des bonnes pratiques comme l'établissement des listes de présence au cours de réunions, la sécurisation des fonds de l'OCB dans un compte, la diversification des activités génératrices de revenus. .



Le tableau ci-dessous-rendre sur les résultats des réflexions liées à la question évaluative 2

Tableau N°4 : Résultats de la question évaluation N°2

Question évaluative 2 : Quels sont les actions qui rendent les Organisations à Base Communautaire (OBC) soutenues par le programme plus autonomes et démocratiques ?			
Critère de jugement 1 : Démarche participative et autonomisation au sein des OCB			
Sous-questions	Analyse	Points forts	Faiblesses/défis
Qui prend les décisions au sein des OCB et comment ces décisions sont-elles prises (Assemblée générale, réunion, vote, comité de gestion) ?	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les décisions sont prises en assemblée générale avec la participation de tout le monde ; ✓ Ce sont les membres des OCB qui prennent les décisions ; ✓ Concertation et transparence dans les prises de décisions 	<ul style="list-style-type: none"> - Liberté d'expression, - Cohésion sociale renforcée entre membres d'OCB; - Consensus dans les prises de décision ; - Motivation des communautés à adhérer aux OCB ; - OCB constituent des vecteurs de changement au sein des communautés ; - OCB jouent un rôle dans la mobilisation sociale ; - Travail des OCB est apprécié par la communauté ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflit générationnel et/ou individuel (certains membres plus anciens se sentent négligés) ; - Existence de conflits latents au sein des communautés qui fragilisent la cohésion sociale



		- OCB assure le partage de l'information sur la vie de la communauté	
Est-ce que les groupes cibles (femmes, jeunes et PSH) ont une liberté et d'expression des opinions ou de propositions des au sein OCB ? Les groupes cibles ont la liberté de faire des propositions ou des suggestions d'amélioration de leurs OCB ?	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les groupes cibles ont une liberté d'expression ; ✓ Tout membre peut faire une proposition selon ses convictions 	<ul style="list-style-type: none"> • Non-discrimination lors les échanges ; • Décision collégiale (qui engage tous les membres) ; • Décisions prises par consensus 	<ul style="list-style-type: none"> • Enormité des besoins exprimés (beaucoup des demandes liées à leur situation de vulnérabilité)
Est-ce que les renforcements des capacités (techniques) sont - ils à mesure de rendre autonomes les OCB autrement dit indépendantes dans leur prise de décision ?	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En tenant compte des différentes formations reçues (vie associative, éveil entrepreneurial, cohésion sociale, notions de la loi OHADA, tenue des outils de gestion...) les OCB sont capables de s'autogérer (mais avec un suivi) 	<ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup des formations reçues et internalisées • Inspiration des OCB sur les appuis conseils des SDT (suivi régulier) • L'application stricte des textes statutaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Analphabétisme de certains membres ; - Irrégularité dans le suivi des OCB
<p>Conclusions :</p> <p>Les OCB ont été mises en place de manière participative et démocratique, elles disposent de documents administratifs conformément à la loi ;</p> <p>Les OCB ont été formées sur diverses thématiques pour leur autonomisation et les décisions sont prises de manière collégiales sans exclusion ou discrimination en AG.</p>			



Recommandations			
<ul style="list-style-type: none"> • Les communes doivent s'impliquer d'avantages dans le suivi et accompagnement des OCB (pérennisation des activités) • Implantation des centres Alpha fonctionnels pour les OCB • Faire des voyages d'études et d'échanges d'expériences (inter communales) • Songer à élaborer une Stratégie de sortie avant la fin du programme 			
Critère de jugement 2 : Fonctionnalité et pérennité			
Sous-questions	Analyse	Points forts	Faiblesses/défis
<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les OCB tiennent régulièrement des réunions pour échanger sur la vie de la communauté et planifier des actions ? 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Oui les OCB tiennent régulièrement des réunions (existence des procès-verbaux des rencontres qui font foi) ; ✓ Prévision des activités à l'absence de plan d'action ; 	<ul style="list-style-type: none"> - La tenue des réunions hebdomadaires par les OCB ; - Participation des membres aux réunions ; - Possibilité de l'autofinancement (cotisation, recette issue des sous-produits, Appui des partenaires) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les membres des comités de gestion ont des difficultés à lire et à écrire ; - Connaissance limitée sur l'élaboration de plan d'action
<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que le programme COHERENCE a-t-il contribué à renforcer les capacités des groupes cibles via la sensibilisation sur les activités de production de leur localité ? Quels sont les effets en 	<p>Oui le programme a joué un rôle essentiel dans le renforcement des compétences des groupes à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation sur les techniques innovantes (utilisations des variétés améliorées, techniques culturelles dans les CEP...) ✓ Sensibilisation sur les techniques d'élevages en embouche; 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience des certaines populations sur l'apprentissage d'innovations culturelles dans les CEP ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les formations sont seulement à l'endroit des bénéficiaires direct du projet - Insuffisance de sensibilisation de la part des



<p>termes de changements dans ce domaine ? Quels sont les difficultés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation sur le changement climatique et les mesures d'adaptations et d'atténuations de la dégradation des terres/désertification. ✓ Formation en vie associative des OCB ; ✓ Amélioration/augmentation des productions agro-sylvo-pastorales ; ✓ Adoptions/réplications des bonnes pratiques (CEAP, CES/DRS et reboisement) ; ✓ Prise de conscience en faveur de la protection de l'environnement, de lutte contre la malnutrition à travers les relais communautaires ; ✓ Renforcement de la cohabitation sociale intercommunautaires 	<p>- Adoptions/réplications des bonnes pratiques</p>	<p>certains bénéficiaires</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les OCB accompagnées par le programme ont-elles suivi un accompagnement technique adéquat pour mener leurs activités de manière durable et garantir l'impact au terme du programme ? 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les OCB ont reçu des accompagnements techniques nécessaire pour bien conduire leurs activités ; ✓ Pas de système de gardiennage au niveau de tous les sites à vocation SP (sylvo-pastorale) restaurés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation sur les techniques innovantes (utilisations des variétés améliorées, techniques culturales...) ✓ Sensibilisation sur les techniques d'élevages ; ✓ Sensibilisation sur le changement climatique et les mesures d'adaptations et d'atténuations de la dégradation des terres ; ✓ Formation en vie associative ; 	<p>Pas des mises en valeur adéquate pour le cas des activités de Gestion Durable des terres récupérées ;</p> <p>Pas de système de gardiennage au niveau de tous les sites à vocation SP (sylovo-pastoral) restaurés</p>



		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration/augmentation des productions agrosylvo-pastorales ; ✓ Adoptions/répliquions des bonnes pratiques (CEAP, CES/DRS et reboisement) ; ✓ Prise de conscience en faveur de la protection de l'environnement ✓ Renforcement de la cohabitation sociale intercommunautaires 	<p>Exploitation frauduleuse des ressources des sites restaurés</p> <p>Fourniture des services écosystémiques des sites restaurés limitée</p> <p>Conflits d'intérêts entre les utilisateurs</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les stratégies de pérennisation des actions du programme pour tendre vers l'autonomie financière des OCB bénéficiaires du programme ? 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cotisation hebdomadaire par les membres ; ✓ Diversification des entrées ; ✓ Création des comptes bancaires pour la sécurisation des fonds ✓ Signature des conventions avec les services techniques ; ✓ Elaboration d'un plan de mitigation de gestion des risques ; ✓ Renforcement des capacités ✓ Supervision des activités 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Existences des commissaires aux comptes pour toutes les OCB ☞ Existence des comités de veille et des suivis des investissements ; ☞ Participation des principaux acteurs dans la mise en œuvre des activités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de Plans d'Aménagement et de Gestion des Sites Restaurés (PAGSR) et cahiers des charges ; - Analphabétisme des membres ; - Retard dans l'élaboration de la stratégie de sortie
<p>Conclusions</p>	<p>Les OCB appuyées par le programme ont toujours besoin d'accompagnement pour être indépendantes car l'indépendance ou l'autonomie sont des processus qui prennent du temps. Les évaluations périodiques des performances de ces OCB sont des facteurs qui peuvent les rendre fiables voire autonomes</p>		



Recommandations

- Création des centres d'alphabétisation au profit des membres des Scoop afin de permettre à ces derniers de savoir lire et écrire ;
- Renforcer les suivis de proximité ;
- La mise en place des outils de gestion (PAGSR, Cahiers de charges.....) ;
- La mise en valeur totale des sites récupérés ;
- Création d'autres cadres d'échanges (Voyages d'études)



CONCLUSION

En conclusion nous retenons que les résultats atteints par le programme COHERENCE, malgré un début difficile s'avèrent globalement satisfaisants tant au niveau de l'approche générale de mise en œuvre que du point de vue strict de l'exécution des activités sur le terrain au profit des bénéficiaires. Cette approche est caractérisée par:

- Un processus participatif avec une implication de tous les acteurs à toutes les étapes du programme depuis l'identification des besoins jusqu'à la mise en œuvre des activités, cette pratique traduit un souci de transparence de la part du programme et a mis en confiance tous les acteurs ;
- L'instauration de la reddition des comptes (à travers les comités de gestion des plaintes et les boîtes à suggestions installées dans les villages) pour recueillir les avis des bénéficiaires aussi sur les activités du programme ;
- La mise en place par le programme d'une communication qui s'appuie sur l'information permanente de tous les acteurs particulièrement les autorités administratives, communales et coutumières de toute activité entreprise par le programme dans une localité.

Dans le cadre de l'exécution des activités, le programme a combiné des activités (entrepreneuriat, gouvernance citoyenne, restauration des terres et agroécologie, nutrition...), ce constitue une stratégie efficace pour améliorer la résilience des communautés vulnérables. Cette stratégie de diversification d'activités offre plusieurs possibilités aux groupes cibles dont entre autres l'opportunité de création de revenus chez les bénéficiaires directs de COHERENCE. Les activités mises en œuvre par COHERENCE ont significativement favorisé le rapprochement entre communautés, favorisé le dialogue et la concertation entre les couches sociales.

Ces activités ont été appréciées par tous les acteurs en premier les bénéficiaires directs du programme mais aussi les partenaires de mise en œuvre que sont les autorités administratives, coutumières et les services techniques. Elles ont touché des groupes (particulièrement les femmes et les PSH), ces groupes sont souvent marginalisés dans les prises de décision au niveau local. En appuyant ces groupes vulnérables, le programme a amélioré leur inclusion dans les sphères villageoises où ils sont davantage plus considérés et plus respectés.

L'appui apporté par le programme pour l'entreprise des activités génératrices de revenus (AGR) a constitué un puissant levier pour l'amélioration des conditions de vie des ménages vulnérables. En effet, ces AGR assurent le bien être des ménages en particulier et de la communauté en général. Ce sont aussi des cadres propices pour la promotion de l'égalité du genre par l'autonomisation des femmes et des jeunes (filles et garçons).



Cependant, pour pérenniser cet acquis, le programme doit continuer l'accompagnement des bénéficiaires dans les formations, l'apprentissage. La zone d'intervention de COHERENCE est un espace très fragile, qui est soumis aux effets néfastes du changement climatique dont l'une des conséquences est la recrudescence des inondations comme en 2024. Ce sont aussi des réalités à prendre en compte avant la fin du programme en 2026 car les inondations affectent sérieusement les moyens d'existence des communautés

Recommandations

RECOMMANDATIONS	ACTEURS	OBSERVATIONS
<ul style="list-style-type: none"> - Diversifications des actions (aménagement de sites maraichers, embouche, restauration des terres...) ; - Augmenter le nombre de bénéficiaires (étendre ces activités à d'autres villages qui ne sont pas bénéficiaires) 	COHERENCE	
Renforcement des capacités des OCB dans la tenue des outils de gestion administrative et financière	COHERENCE	
Le respect de la tenue des AG ordinaires conformément aux statuts des OCB	OCB	
Doter les OCB d'outils de gestion administrative et financière	COHERENCE	
Mise en place des centres d'alphabétisation au niveau communautaire	COHERENCE	Un autre PTF peut intervenir dans ce sens
Formation continue des membres des OP en vie associative	COHERENCE	
S'approprier des activités pour une pérennisation après le retrait du programme	COMMUNES	Les communes doivent s'impliquer d'avantages dans le suivi et accompagnement des OCB (pérennisation des activités)
Faire des voyages d'études et d'échanges d'expériences (inter communales)	COHERENCE	Partage d'expériences
Stratégie de Sortie	COHERENCE	



RECOMMANDATIONS	ACTEURS	OBSERVATIONS
Elaboration des plans d'aménagement et de gestion des sites récupérés et Cahiers de charges	Services techniques, COHERENCE, COMMUNES	Pour se conformer à la loi N°2004/040 du 8 juin 2004 portant régime foncier au Niger, article 57
Implication davantage des autorités traditionnelles particulièrement les chefs de cantons lors de la remise des équipements aux bénéficiaires	COHERENCE	Cela constitue un gage de durabilité car les autorités traditionnelles sont très écoutées par les populations à la base



ANNEXES

Annexe 1 : Tdrs

Annexe 2 : liste des personnes rencontrées

Annexe 3 : outils de collecte de données



Annexe 1 : Tdrs de l'évaluation



Programme COHERENCE Niger

"Cohésion Sociale et Résilience pour les communautés de Korahane, Goula (Dakoro) et Gafati (Mirriah)"

4000 BP : 154

Termes de références

Evaluation externe à mi-parcours du programme COHEsion sociale et RESilieNCE des communautés rurales de Korahane, Goula et Gafati au Niger

Type de contrat	Contrat individuel
Titre	Evaluateur externe pour l'évaluation à mi-parcours du programme COHERENCE Niger
Organisations de mise en œuvre	CARITAS Développement Niger en partenariat avec CARITAS Belgique
Secteurs	Cohésion sociale, économie rurale et réduction des risques de catastrophes
Localisation	Niger Maradi
Langue requise	Français /Haoussa
Date limite candidature	15 Septembre 2024 à partir de 17h
Durée du contrat	25 jours calendaires
Début de mise en œuvre	Dès signature du contrat par les deux parties
Financement	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) du gouvernement belge, Caritas International Belgique (CI.be) et Caritas Luxembourg



I. Contexte et Justification

Le Niger est un pays sahélien totalement enclavé, Il s'étend sur une superficie de 1 267 000 km dont ¼ sont désertiques. Sa frontière la plus proche de littoral est à plus 600 km du golfe de Guinée. Ce pays est soumis à une crise alimentaire chronique qui est due à la dégradation du sol, aux aléas climatiques et aussi à la diminution des terres arables du fait de la croissance démographique galopante. Pour pallier à cette situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le pays a mis en place des nombreuses politiques et stratégies comme par exemple le plan de développement social qui insiste sur les techniques et stratégies de valorisation des ressources naturelles et humain.

Pour contribuer à atténuer ce fléau, le Programme COHERENCE Niger, financé par la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) du Gouvernement Belge, Caritas International Belgique (CI.be) et Caritas Luxembourg, est mis en œuvre par la CADEV Niger/Bureau de Maradi et s'étend de 2022 à 2026.

Il cherche à renforcer les communautés rurales impliquées dans les pays de mise en œuvre pour qu'elles soient plus résilientes et mieux en mesure de prévenir et de résister à des situations de crise. Il ambitionne surtout de donner aux personnes les plus pauvres, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap (PSH), la possibilité d'améliorer leurs conditions de vie. Du reste, il s'engage dans la contribution à la réalisation des objectifs du développement durable (ODD) tels que "pas de pauvreté", "faim zéro", "consommation et production responsables", etc. et ambitionne de dépasser les notions dominantes de "Nord" contre "Sud" et les problèmes et solutions de développement qui en découlent.

Le programme COHERENCE au Niger vise à contribuer au renforcement de la résilience des communautés rurales face aux crises économiques, politiques, environnementales et humanitaires, en permettant aux plus vulnérables, notamment les jeunes et les femmes et des PSH de viser une vie meilleure en saisissant les opportunités et en réalisant leurs aspirations.

Le changement social souhaité sera réalisé par une stratégie triple nexus en suivant trois voies de changement dans la théorie du changement :

1. Cohésion sociale, renforcée par la défense et l'exercice des droits,
2. Le développement de l'économie rurale, grâce à la diversification et à la durabilité des sources de revenus et d'investissement,
3. La réduction des risques de catastrophes (RRC), rendue possible par le renforcement des capacités de réponse et d'atténuation.

Ces trois voies sont concrétisées par trois résultats communs aux cadres logiques des actions du programme dans tous les pays COHERENCE, à l'exception de la Belgique.

Le programme vise à établir des stratégies transversales localisées et inclusives. Grâce à des processus multi-acteurs et multipartenaires, il veut faire la jonction entre échelles mondiales et locales, renforcer la participation des organisations communautaires et des acteurs du développement aux mécanismes d'échange, de consultation, de collaboration et de prise de décision. Il veut renforcer mutuellement les capacités d'action, de communication et de plaidoyer. Avec cette approche transversale, le programme souscrit à l'agenda du secteur du développement en matière de localisation et de décolonisation. Pour marquer son importance, l'approche transversale est exprimée dans un quatrième résultat des cadres logiques communs à tous les programmes.

Le programme est donc synonyme d'un processus général de gestion et de mise en œuvre différent, de :

- ✚ La recherche d'équivalence et d'horizontalité dans les interactions et les échanges,
- ✚ Faire de la cocréation et de la co-production une réalité,



✚ L'accent mis sur le renforcement mutuel des capacités et l'apprentissage collectif.

Ce rôle différent s'inscrit, dans le cas de CI.be dans le cadre des changements envisagés dans le rôle des antennes et des partenaires.

La dimension transversale se reflète dans l'accent mis sur l'apprentissage en tant que processus et objectif de l'approche MEAL du programme, qui a, elle-même, été cocrée lors de l'atelier de lancement. Une étape importante vers ce choix a été l'expérimentation de **l'approche d'évaluation entre pairs** dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du programme EMMo. Elle a été très appréciée par le personnel du programme, les partenaires et la communauté du développement. Cette expérience de l'évaluation entre pairs est donc une référence majeure pour l'évaluation à mi-parcours du programme COHERENCE.

L'évaluation est un élément important du système MEAL du programme et aborde l'élément de redevabilité. L'évaluation externe fait partie de la justification requise par le bailleur DGD, conformément à l'arrêté royal du 11 septembre 2016 relatif à la coopération non gouvernementale. Sur la base d'un processus de réflexion et d'apprentissage sectoriel, une évolution vers un plan d'évaluation axé sur l'apprentissage et un choix méthodologique plus large est envisagée pour un nouvel arrêté royal. Avec l'évaluation à mi-parcours prévue, le programme COHERENCE soutient ce changement en testant, en innovant et en travaillant vers l'élaboration d'un plan d'évaluation. Cette présente évaluation mi-parcours du programme s'inscrit dans cette dynamique.

II. Objectif :

Objectif Global :

L'objectif global de cette évaluation à mi-parcours est de déterminer la progression du programme COHERENCE au Niger, de mesurer les changements constatés à travers la mise en œuvre des actions et d'apprécier le niveau d'implication de toutes les couches sociales dans la prise de décision.

Objectifs spécifiques :

1. Analyser le niveau d'implication et d'appréciation des personnes que nous servons (femmes, jeunes, PSH et hommes) dans les prises de décisions dans leurs organisations communautaires bénéficiaires, concernant leur participation et leurs conditions de vie et de travail
2. Analyser le niveau d'implication et d'appréciation des femmes, jeunes et PSH dans l'autonomisation économique durable à travers leurs groupes d'intérêt économique, association ou coopération.
3. Déterminer l'existence et la bonne gouvernance des associations à base communautaires qui s'explique la transparence au sein de la zone d'intervention.
4. Rassembler les différents types des bonnes pratiques et des leçons apprises en matière d'implication et de participation dans la mise en œuvre du programme COHERENCE.
5. Faire des recommandations après l'analyse et l'interprétation sur la base des défis, des bonnes pratiques et des leçons apprises à l'issue de cette évaluation.

III. Utilisateurs et utilisation de l'évaluation



Les résultats de cette évaluation à mi-parcours du programme COHERENCE seront partagés aux parties prenantes et les bailleurs. C'est-à-dire avec l'équipe de coordination et de mise en œuvre de la CADEV Niger, la coordination et la direction générale de la CJP, CI.be et les représentants des autorités locales et services techniques impliqués dans le programme. L'évaluation à mi-parcours sera utilisée pour orienter les décideurs aussi bien au Niger qu'en Belgique sur la prise de décision concernant la poursuite du programme et les perspectives.

IV. Critères et questions évaluatives

Deux questions évaluatives sont formulées pour orienter la recherche de l'équipe d'évaluation en lien avec les thématiques de l'inclusion et de la participation dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Question évaluative 1 :

Dans quelle mesure les groupes cibles (femmes, jeunes et PSH, et leurs groupes d'intérêt économique, associations ou coopérations) participant au programme se sentent-ils plus impliqués et écoutés lorsque des décisions sont prises concernant la vie de leur communauté et de leur ménage ?

Critère de jugement 1 :

Lorsque les groupes cibles (femmes, jeunes et PSH) intègrent les comités de gestion des activités (Auto gestion) et instances décisionnelles et que leurs réels besoins sont pris en compte

Sous questions évaluatives :

- ✚ Qui peut intégrer les comités de gestion ? Comment ? Quels rôles jouent-ils dans la prise de décision ?
- ✚ Les groupes cibles sont -ils impliqués dans l'évaluation des besoins ?
- ✚ Suivant quel quota les groupes cibles intègrent ils les comités ?
- ✚ Les groupes cibles sont -ils invités dans toutes les rencontres organisées au sein de la communauté ?

Critère de jugement 2 :

- **Lorsque leurs propositions sont considérées et discutées en assemblée générale**

Sous questions évaluatives :

- ✚ Les propositions des groupes cibles sont - elles prises en compte et considérées dans les solutions retenues ? Combien ?
- ✚ Les groupes cibles, font-ils des propositions à chaque rencontre (AG) de façon régulière

Question évaluative 2

Quels sont les actions qui rendent les Organisations à Base Communautaire (OBC) soutenues par le programme plus autonomes et démocratiques ?

Critère de jugement 1 :



- **Démarche participative et autonomisation au sein des OCB**

Sous questions évaluatives :

- ✚ Qui prend les décisions au sein des OCB et comment ces décisions sont-elles prises (Assemblée générale, réunion, vote, comité de gestion) ?
- ✚ Est-ce que les groupes cibles (femmes, jeunes et PSH) ont une liberté et d'expression des opinions ou de propositions des au sein OCB ? Les groupes cibles ont la liberté de faire des propositions ou des suggestions d'amélioration de leurs OCB ?
- ✚ Est-ce que les renforcements des capacités (techniques) sont - ils à mesure de rendre autonomes les OCB autrement dit indépendantes dans leur prise de décision ?

Critère de jugement 2 :

- **Fonctionnalité et pérennité**

Sous questions évaluatives :

- Est-ce que les OCB tiennent régulièrement des réunions pour échanger sur la vie de la communauté et planifier des actions ?
- Est-ce que le programme COHERENCE a-t-elle contribué à renforcer les capacités des groupes cibles via la sensibilisation sur les activités de production de leur localité ? Quels sont les effets en termes de changements dans ce domaine ? Quels sont les difficultés ?
- ✚ Est-ce que les OCB accompagnées par le programme ont-elles suivi un accompagnement technique adéquat pour mener leurs activités de manière durable et garantir l'impact au terme du programme ?
- ✚ Quels sont les stratégies de pérennisation des actions du programme pour tendre vers l'autonomie financière des OCB bénéficiaires du programme ?

V. **Méthodologie**

❖ **Orientations & méthodologiques**

La méthodologie de l'évaluation à mi-parcours du programme COHERENCE repose essentiellement sur l'approche de l'évaluation entre pairs. L'accent sera mis sur le niveau des pays, suivi d'un bref processus de méta-évaluation au niveau général du programme COHERENCE. La méthodologie vise à combiner les éléments clés de l'évaluation externe conventionnelle, de l'auto-évaluation et de l'évaluation entre pairs en vue d'une meilleure mise en œuvre des recommandations et d'un apprentissage au-delà du programme évalué. L'évaluation à mi-parcours sera mise en œuvre à l'échelle des pays et du programme.

Au niveau des pays, l'évaluation est menée par une équipe de deux personnes afin de créer un processus d'évaluation équilibré qui favorise l'apprentissage horizontal et le renforcement mutuel. L'équipe est composée d'un évaluateur externe local expérimenté qui coordonnera l'équipe et d'un évaluateur pair d'un pays du programme COHERENCE (pays d'envoi qui est le Burundi). Le fait de travailler avec un évaluateur externe et un pair issu d'un pays différent garantira l'indépendance de l'évaluation. Cette offre est pour l'évaluateur externe.

L'évaluateur externe local devra alors proposer de manière précise un plan de travail finalisé de façon participative avec l'évaluateur pair et l'équipe du programme.



De plus, la phase d'évaluation consiste en des visites sur le terrain pour collecter des informations auprès des groupes cibles et des parties prenantes. Une liste d'informateurs clés provenant des structures publiques et privées qui seront sollicités pour des interviews sera dressée par l'évaluateur local de manière participative avec les points focaux de l'évaluation. L'évaluateur externe et l'évaluateur pair se mettent d'accord entre eux sur les interviews à conduire.

La collecte des données est suivie d'un atelier participatif, en utilisant une matrice d'évaluation commune dans laquelle l'équipe d'évaluation et l'équipes de mise en œuvre évaluent séparément les critères d'évaluation et comparent après coup leur analyse. Les conclusions et les recommandations de l'évaluation seront formulées conjointement par les deux équipes.

Au cours de la phase de rédaction du rapport, l'évaluateur externe local dirige la rédaction du rapport d'évaluation à mi-parcours sur la base des données collectées sur le terrain, les résultats de l'atelier participatif et la contribution de l'évaluateur-pair. L'évaluateur externe local est le facilitateur de l'atelier participatif, il doit prendre des dispositions pour que le rapport de l'atelier soit rédigé par un preneur de notes expérimenté qu'il engagera dans le cadre de son contrat.

Le projet de rapport sera commenté par la coordination du programme COHERENCE Niger et le responsable Antenne Sahel Caritas International Belgique. L'évaluateur-pair quant à lui, il présente aussi dans un bref rapport séparé les leçons apprises à retenir pour leur propre programme et organisation et partage leur expérience en tant qu'évaluateur-pair au niveau personnel (par exemple, les compétences acquises) et opérationnel (par exemple, les observations, la méthodologie, le retour d'information à leur propre pays, le processus d'apprentissage mutuel, etc. L'équipe programme pays validera les outils de collecte des informations auprès des communautés bénéficiaires et au niveau de l'atelier participatif, proposés par l'évaluateur externe local.

I. Déroulement de l'évaluation

1. Durée et étapes de l'évaluation

L'évaluation à mi-parcours débutera entre la période du **15 Octobre au 15 Décembre 2024** dans les trois commune d'intervention du programme cohérence (Korahane, Gafati et Goula). La mission durera 25 Jours de travail. Donc, le consultant ou bien l'évaluateur externe local devra proposer un agenda détaillé correspondant aux taches auxquelles il sera responsable de mener dans le cadre de cette évaluation. Le suivi évaluation et le coordonnateur du programme COHERENCE Niger sont désignés comme points focaux de l'évaluation pour gérer l'évaluation. Ils facilitent la prise de contact pour l'équipe d'évaluation à mi-parcours et fournissent toute la documentation et toutes les informations nécessaires pour l'évaluation. Les points focaux seront également responsables des dispositions pratiques et de la logistique. Enfin, ils coordonnent la production de la réponse managériale locale

Les grandes étapes de cette évaluation sont énumérées dans le tableau sous dessous :



Programme d'évaluation COHERENCE Niger	Durée
<p>Etape 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation et transmission du plan de travail - Recherche documentaire (lecture des documents : rapport, DTF...) - Etude et élaboration des outils avec l'évaluateur pair - Validation des outils avec l'équipe programme COHERENCE Niger - Rencontre de cadrage à Maradi 	5 jours
<p>Etape 2 : Rencontre de démarrage et collecte des informations/données sur le terrain</p>	6 jours
<p>Etape 3 : Atelier d'évaluation participative</p>	2 jours
<p>Etape 4 : Rédaction du rapport et finalisation</p>	12 jours

2. Livrables attendus

L'évaluateur externe local doit produire les livrables écrits en langue française, suivants :

- ✚ Un rapport de démarrage des activités de la mission d'évaluation à mi-parcours du programme COHERENCE à discuter avec la Caritas Belgique et les points focaux ;
- ✚ Les outils de collecte des informations et autres formulaires utilisés ;
- ✚ Le rapport de l'atelier d'évaluation participative ;
- ✚ Le rapport final complet et détaillé de l'évaluation enrichi par les observations et les commentaires des acteurs en 03 exemplaires (en couleur). Le rapport final doit contenir les annexes suivantes : les termes de référence, les copies des outils et des formulaires, le rapport de l'évaluateur-pair et tout autre document utilisé produit.

3. Transparence et confidentialité

La Direction Générale de coopération belge au Développement (DGD) à travers Caritas Belgique, recevra l'ensemble des rapports d'évaluation, y compris les annexes. Les rapports d'évaluation par pays et le rapport de méta-évaluation (sans annexes), ainsi que la réponse managériale générale, seront publiés sur le site web de CI.be. Les équipes des pays partagent les rapports d'évaluation à mi-parcours avec toutes les parties prenantes concernées. Les rapports qui seront publiés ne contiendront pas d'éléments susceptibles de mettre en danger les partenaires, et/ou les équipes, et/ou toute autre partie prenante, ou de porter atteinte de toute autre manière à l'intégrité du programme, ou de présenter tout autre risque en termes de confidentialité en particulier en ce qui concerne le règlement général sur la



protection des données de l'Union européenne (RGPD). Les membres de l'équipe d'évaluation sont priés de respecter la nature confidentielle de tous les documents et données auxquels ils auront accès au cours du processus d'évaluation à mi-parcours du programme COHERENCE.

II. Profil de l'évaluateur externe local

Le consultant ou l'évaluateur externe local doit avoir une expérience dans la réalisation des évaluations de projets et programmes de développement dans les domaines de sécurité alimentaires, protection, cohésion social, réduction de risques et catastrophes.

Il lui est requis au Niger pour le consultant :

- ✚ Une formation universitaire de niveau BAC+4 au minimum pour l'évaluateur dans l'un des domaines suivants : Aménagement du territoire et développement local, la sociologie, l'économie, la démographie, les statistiques, la géographie, le développement rural, agriculture....
- ✚ Une expérience terrain dans la réalisation d'au moins 7 évaluations de projets/programmes d'ONG ou d'autres structures au niveau nationale ou au niveau sous régional,
- ✚ Être intéressé et capable de travailler en équipe avec un évaluateur-pair,
- ✚ Une expérience dans la collecte de données qualitatives et quantitatives et dans les techniques d'analyse des données,
- ✚ Une bonne expérience de l'utilisation de l'approche orientée changement dans les évaluations de projets et programmes,
- ✚ Une bonne compétence en termes d'analyse de données surtout qualitatives,
- ✚ Une capacité à produire des rapports clairs et utiles,
- ✚ Un bon preneur de note qui a l'expérience sur l'atelier d'évaluation participative,
- ✚ Une bonne maîtrise de la langue locale des zones d'intervention du programme COHERENCE Niger (Korahane, Gafati et Goula),
- ✚ Respect des engagements (délais),
- ✚ Une connaissance de la zone d'intervention.

III. Soumission des offres

Les candidats intéressés par cette mission devront faire parvenir au bureau Diocésain de la CADEV Maradi :

- ✚ Une offre technique en deux exemplaires comprenant les principaux éléments suivants : (i) la compréhension des termes de références et les suggestions ; (ii) la méthodologie de l'évaluation y compris les personnes et bénéficiaires cibles des interviews ; (iii) les expériences du consultant individuel; (iv) les CV à jour détaillés des membres de l'équipe de l'évaluation; (v) les attestations de services rendus et des références professionnelles ; (vi) le calendrier de travail ; (vii) les documents administratifs (numéro),
- ✚ Deux (02) copies d'un rapport d'évaluation pertinente précédente d'un projet de développement,



- ✚ Une proposition financière signée en deux exemplaires comprenant l'ensemble des coûts détaillés de la mission d'évaluation.

IV. Financement de l'évaluation

Le financement de l'évaluation à mi-parcours du programme COHERENCE est assuré par la Coordination de la CADEV Niger du bureau diocésain de Maradi, sur le budget du programme. L'évaluateur local devra fournir à ses propres frais tous les équipements nécessaires à la réalisation de l'évaluation tels qu'un ordinateur portable, un appareil photo, etc. La CADEV bureau diocésain de Maradi se chargera de convoyer le consultant local dans les zones de collecte des informations via ses moyens logistiques. Cependant, les frais d'hébergement, restauration, santé, etc. sont à sa charge.

V. Critères de sélection

o Proposition technique et financière

La commission d'évaluation évaluera les propositions en se basant sur les critères et le système de points spécifiés ci-dessous :

Les critères et le système de points utilisés pour l'évaluation sont les suivants :

Critères	Note max
Qualification et expérience du consultant	40
✚ Qualification d'ordre général : formation académique	15
✚ Adéquation pour la mission (expériences particulières du consultant dans le domaine de la mission)	15
Adéquation des CV du consultant	10
Qualité technique de la proposition	60
✚ Compréhension des termes de références et les suggestions	10
✚ Cohérence et clarté de la méthodologie proposée	20
✚ Adéquation des outils proposés pour la collecte des informations	10
✚ Conformité du calendrier de travail avec les activités de la mission	10



✚ Organisation et moyens logistique du consultant pour l'exécution de la mission	10
Proposition financière	50
✚ Montant en FCFA et en TTC	15
✚ Adéquation avec l'enveloppe financière prévue pour l'activité	15
✚ Moins disant	20
Total	150

Chaque proposition conforme recevra une note technique (Nt). Les propositions obtenant une note inférieure à **cent-vingt (120)** points seront rejetées.

o **Réception des offres**

Toutes les offres, y compris les pièces jointes et les documents appuyant la demande, doivent être présentées dans des enveloppes fermées avec indiqué ce qui suit :

- a) L'adresse indiquée ci-dessus ; code de référence : **Evaluation à mi-parcours du P. COHERENCE /CI.be/CADEV MI/2024**
- b) La mention : **“ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis”**,
- c) Si l'enveloppe extérieure n'est pas fermée et marquée comme indiqué ci-dessus, CADEV Maradi ne sera en aucun cas responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément,
- d) Sous peine de rejet, l'enveloppe extérieur ne doit être scellée et ne porter aucun signe permettant d'identifier le soumissionnaire.

o **Ouverture des offres**

Les offres seront ouvertes durant une séance publique à l'adresse suivante, en fonction de la disponibilité des membres de la commission d'évaluation :

CADEV NIGER
Bureau diocésain de Maradi
Quartier Ali Dan Sofo – Avenue de l'église évangélique
BP. Maradi, Niger
Tél : +227 20 41 15 89

Maradi, le 06 septembre 2024



Annexe 2 : Liste responsables du programme, autorités administratives, communales et services techniques rencontrés

Noms	Prénoms	Structure/fonction	Contact
Abdoulmoumouni	Illo	Directeur Diocésain, CADEV Maradi	96 96 96 37
Maï Moussa	Chétima	Représentant Sahel CI. Be	98 04 06 93
Moussa	Sawa	Responsable du Programme	96 89 73 98
		Préfet Dakoro	
Zakari	Tawayé	SG Korhane	96 893738
Colonel Moussa Mamane	Laouali	Directeur Environnement Dakoro	96 57 33 84
Commandant Salifou	Sani	DDE adjoint Environnement Dakoro	
Daouda saley Sina		Responsable volet protection Dakoro	88230140
Madame Ibrahim Madjinta	Maiga	Responsable Petites entreprises cohérence Dakoro	97222290
Sofiane		Agent de vulgarisation, Korahane	96 12 74 09
Laminou	Boukari	Directeur Départemental Génie rural de Mirriah	99908386
Boukari Souley	Ibrah	responsable vulgarisation Gafati	97 43 91 91
Adam	Djibo	Directeur Agriculture Mirriah	96 01 53 03
Lieutenant Sidibé	Gorko	Administrateur délégué Gafati	97 69 39 39
Abdourahamane	Alassane	Responsable CFM Gafati	96 88 48 28
Nana Mariama	Halirou Maman	Formatrice cosmétique CFM Gafati	96 94 21 40



Annexe 3 : Outils de collecte

Guide d'entretien avec les OCB (GIE, Associations, SCOOPS)

Région de :

Département de :

Commune de :

Nom du village :

1. IDENTIFICATION DE L'OCB

Nom de l'OCB

.....

But.....

.....

Domaine d'intervention.....

Date de création :

Existence d'agrément : Oui..... Non

Existence d'immatriculation : Oui..... Non

Nature de la structure (mixte, masculin, féminin) :

Nombre de membres : Hommes.....Femmes.....jeunes.....PSH

2. FONCTIONNALITÉ DE L'OCB

Statut et règlement intérieur Oui Non

Existence du bureau Oui Non

Tenue de l'Assemblée Générale (AG) annuelle Oui Non

Tenue régulière des réunions (*préciser la fréquence*) Oui Non

Si oui est que l'OCB tient régulièrement des réunions pour échanger sur la vie de la communauté et planifier des actions ?



- Tenue régulière des pièces comptables Oui Non
- Respect de renouvellement du bureau exécutif Oui Non
- Rédaction des PV des réunions Oui Non
- Paiement des cotisations par les utilisateurs Oui Non
- Existence d'un compte bancaire Oui Non
- Participation régulière des utilisateurs aux réunions Oui Non
- Plan d'actions Oui Non

✚ Qui prend les décisions au sein de votre OCB et comment ces décisions sont-elles prises (Assemblée générale, réunion, vote, comité de gestion) ?

✚ Est-ce que les groupes cibles (femmes, jeunes et PSH) ont une liberté et d'expression des opinions ou de propositions des au sein de votre OCB ? Les groupes cibles ont la liberté de faire des propositions ou des suggestions d'amélioration de leurs OCB ?

✚ Dites-nous comment les activités menées au sein de l'OCB renforcent-t-elles la cohésion sociale au sein de votre OCB ? (Comment cela contribue-il à prévenir les conflits)

Activités menées par l'OCB sur les 3 dernières années :

(identifier les bonnes pratiques)

3. FORCES ET FAIBLESSES DE L'OCB

Désignation	Forces/opportunités	Faiblesses/menaces	Solutions



Désignation	Forces/opportunités	Faiblesses/menaces	Solutions

4. RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

Est-ce que le programme COHERENCE a contribué à renforcer les capacités des groupes cibles via la sensibilisation sur les activités de production de leur localité ? Quelles sont les thématiques sur lesquelles vous souhaitez que le programme mette davantage plus l'accent et dites-nous pourquoi
Quels sont les effets en termes de changements dans ce domaine ? Quels sont les difficultés ?

- Est-ce que les OCB accompagnées par le programme ont-elles suivi un accompagnement technique adéquat pour mener leurs activités de manière durable et garantir l'impact au terme du programme ?
- Quels sont les stratégies de pérennisation des actions du programme pour tendre vers l'autonomie financière des OCB bénéficiaires du programme ?

5. DURABILITÉ

✚ Est-ce que les renforcements des capacités (techniques) sont - ils à mesure de rendre autonomes les OCB autrement dit indépendantes dans leur prise de décisions



GUIDE D'ENTRETIEN AVEC L'EQUIPE DU PROGRAMME COHERENCE

1. Que pensez-vous de la pertinence des activités mises en œuvre par le programme pour les bénéficiaires ?
2. Ces activités sont-elles fait l'objet d'une évaluation des besoins avant leur mis en œuvre ?
3. Quelle appréciation faites-vous du dispositif organisationnel mis en œuvre par CADEV NIGER dans la conduite des activités du programme ?
4. A quel niveau du cycle de projet les bénéficiaires ont été associés ?
5. Quelle est la qualité de vos rapports de travail avec vos collègues (niveau de maîtrise et d'exécution des rôles)?
6. Tenez-vous régulièrement des réunions ? si oui ces réunions sont –elles sanctionnées par des PV et Compte rendus ?
7. Quel est le niveau d'application des mesures prises lors de ces réunions ?
8. Avez-vous reçu des missions de suivi, si oui précisez la structure

Structures	Fréquence	Recommandations pertinentes	Effets produits par les recommandations
Responsables CADEV national			
Autorités communales			
Autorités Administratives			
Services Techniques déconcentrés			
Autre (à préciser)			

9. Quelles sont les forces et les faiblesses de la collaboration avec les autres acteurs ?

Acteurs	Forces	Faiblesses
Autorités Administratives/Locales		



Services techniques		
Autres partenaires		
Bénéficiaires directs		

10. Points forts et les aspects qui méritent d'être améliorés dans la mise en œuvre des activités du projet?

Activités	Points forts de l'activité	Points faibles de l'activité	Améliorations à apporter

11. Existe-t-il un mécanisme opérationnel de circulation d'information au sein du programme?

En quoi a-t-il contribué à la réussite du projet ?

12. Dans quelle mesure le genre a été pris en compte dans le programme ?

13. Les activités prévues sont-elles toutes réalisées dans le délai prévu ?

14. Est-ce que les résultats souhaités ont été atteints ?

15. Dans quelle proportion les bénéficiaires ont utilisé les services offerts par le programme ?

16. Quel jugement faites-vous de la cohérence/complémentarité des activités du programme avec celles des autres structures ?



GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES COMITES VILLAGEOIS DE GESTION DES CATASTROPHES

Comment les membres des comités ont-ils été choisis (énumérez les critères) ?

Quelles sont les tâches attribuées aux comités ?

Ont-ils un plan d'actions ? si oui comment a-t-il été élaboré ? (Démarche inclusive/participative)

Quel est le niveau de mise en œuvre de ce plan d'actions ?

Qui finance la mise en œuvre du plan d'actions ?

Quels sont les résultats obtenus par ces comités ?

Quels sont les difficultés relatives à vos activités ?

Avez-vous bénéficié d'un renforcement de capacités pour mieux mener vos activités ?

Si oui, sur quelles thématiques ?

Quelles sont les principales contraintes qui peuvent vous empêcher de poursuivre vos activités après le retrait du projet ?

Comment surmonter ces contraintes ?

Quel est l'état de collaboration entre les membres du comité ?

Quelles appréciations faites-vous du dispositif mis en place par le programme dans votre commune pour la gestion communautaire de la réduction des risques et des catastrophes ?

Activités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas satisfait
Champs Ecole Paysans (CEP)				
Prévention de la malnutrition				



--	--	--	--	--

Comment est-ce que la question de la restauration des terres dégradées et la promotion de l'agroécologie a été prise en compte dans les activités du programme ?

Guide d'entretien avec les Comités de veille citoyenne

Comment les membres des comités ont-ils été choisis (énumérez les critères, les modalités) ?

Quelles sont les tâches attribuées aux comités ?

Quels rôles jouent-ils dans la prise de décision ?

Les groupes cibles sont-ils impliqués dans l'évaluation des besoins ?

Les groupes cibles sont-ils invités dans toute les rencontres organisées au sein de la communauté ?

Les propositions des groupes cibles sont-elles prises en compte et considérées dans les solutions retenues ? combien ?

Les groupes cibles, font-ils des propositions à chaque rencontre (AG) de façon régulière ?

Enumérez les activités que vous avez menées



Guide d'entretien avec les autorités communales

1. Quelles appréciations faites-vous de la mise en œuvre du programme COHERENCE dans votre commune ?
2. Quel est a été votre niveau d'implication dans la mise en œuvre des activités de ce programme ?
3. Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées (communication, etc.) dans la mise en œuvre de ce programme ?
4. Comment avez-vous surmonté ces difficultés ?
5. Quel est votre niveau de satisfaction ?
6. Quelles ont été les faiblesses constatées selon vous, dans la mise en œuvre du programme ? Et comment elles ont été surmontées?
7. Quelles ont été selon vous les points forts du projet ?
8. Et, comment les consolider ?
9. Quelles sont les leçons qu'on peut retenir selon vous dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme ?

GUIDE D'ENTRETIEN : SERVICES TECHNIQUES

1. Quelles sont les activités que vous avez réalisées avec COHERENCE?
2. Que pensez-vous de la démarche adoptée par COHERENCE dans la mise en œuvre ces activités?
3. Quelle appréciation faites-vous du niveau de collaboration avec les autres agents du programme ?
4. Les moyens et ressources sont-ils fournis ou mis à votre disposition par le programme COHERENCE dans les délais souhaités de manière à ce que les activités prévues puissent être réalisées ?
5. Avez-vous réalisé toutes les activités que COHERENCE vous a confiées dans les délais convenus ?
6. Quelle est la qualité des réalisations faites ?



7. Est-ce que les activités réalisées ont conduit aux résultats attendus ?
8. Les techniques introduites (CEP) et utilisées dans le cadre du programme sont-elles appropriées au contexte local ?
9. Quel est le degré d'acceptation et d'utilisation de ces techniques par les bénéficiaires ?
10. Est-ce que le programme a occasionné des dégâts environnementaux ? Si oui, quel type de mesures de protection ont été prises ?
11. La communication entre les acteurs est-elle satisfaisante et régulière ?
12. En quoi le programme a amélioré les conditions de vie des bénéficiaires ?
13. Ces améliorations sont-elles durables ? Si oui, quelles en sont les raisons ?
14. Quels sont les points forts et les points faibles du programme ?
15. Effectuez-vous régulièrement des missions de suivi ?
16. Si oui, les recommandations que vous formulez sont-elles suivies et appliquées par les parties prenantes pour améliorer la réussite de l'objectif du programme?
17. Quelles sont les dispositions prises pour pérenniser les acquis COHERENCE après qu'il ait clôturé ?



GUIDE D'ENTRETIEN COHESION SOCIALE

FOCUS GROUP JEUNES/FEMMES/PSH PROMOTION DE LA COHESION SOCIALE

1. Quelles types d'actions avez –vous entreprises sur la promotion de la cohésion sociale dans votre communauté ?
2. Est-ce que ces actions cadrent avec les besoins des populations ?
3. Avez-vous bénéficié d'un renforcement des capacités du programme COHERENCE?
Si, oui sur quelles thématiques ?
4. Avez-vous réellement contribué à la promotion de la cohésion sociale dans la zone ?

Oui

Non

Justifiez

5. Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous avez eu à faire face ?
6. Quelle appréciation faites-vous sur vos rapports avec l'équipe du programme ?
7. Quels sont les aspects qui nécessitent d'être améliorés pour promouvoir une meilleure cohésion sociale au sein de votre communauté?



Guide d'entretien avec le comité de solidarité et de développement (CSD)

1. Etes-vous impliqués dans toutes les étapes du projet (identification, planification, choix des bénéficiaires et exécution du projet) ?
2. Quelle appréciation faites-vous de la pertinence des activités réalisées ?
3. Quelle appréciation faites-vous de l'appropriation des activités du projet par les bénéficiaires ?
4. Tous les bénéficiaires prévus ont-ils eu accès aux produits et services du projet ?
5. Les moyens et ressources sont-ils fournis ou mis à votre disposition dans les délais souhaités ?
6. Dans quelle proportion les activités prévues ont été réalisées selon le calendrier établi ?
7. Est-ce que les activités réalisées ont conduit aux résultats attendus ?
8. Est-ce que tous les résultats planifiés ont-ils été atteints ?
9. Est-ce que tous les acteurs ont apporté leur contribution au programme ?
10. La communication entre les acteurs est-elle satisfaisante et régulière ?
11. Quelles sont les effets du programme sur les conditions de vie des bénéficiaires ?
12. Ces effets sont-ils durables ? Si oui, quelles en sont les raisons ?
13. Quels sont les effets positifs non planifiés du programme que vous avez relevés ? Ces effets, ont-ils eu d'impact sur les résultats attendus du programme ?
14. Quels sont les problèmes rencontrés et les solutions apportées durant la mise en œuvre du programme ?
15. Quels ont été les points forts et les points faibles du programme ?
16. Effectuez-vous des missions de suivi ? Avez-vous élaboré des outils de suivi ?
17. Produisez-vous des rapports d'activités ?
18. Les recommandations formulées lors de ces suivis, sont-elles prises en compte par les parties prenantes pour améliorer la réussite de l'objectif du programme ?
19. Quelles sont les dispositions prises pour pérenniser les acquis du programme ?



GUIDE D'ENTRETIEN PREVENTION ET PRISE EN CHARGE DE LA MAL NUTRITION

1. Jusqu'à combien de mois est-il recommandé qu'une mère nourrisse son enfant seulement avec son lait après l'accouchement ?
2. Quels sont les bénéfices pour un bébé, s'il ne consomme que du lait maternel durant ses six premiers mois de sa vie ?
3. A partir de quel âge ou mois les bébés devraient commencer à consommer d'autres aliments, en plus du lait maternel ?
4. Pourquoi est-il important de donner d'autres aliments aux bébés, en plus du lait maternel, à partir de l'âge de 6 mois ?
5. En plus du lait maternel avec quoi vous nourrissez vos enfants de plus de 6 mois ?
6. Pour nourrir leurs enfants, de nombreuses mères leur donnent de la bouillie de mil ou de sorgho. Quels aliments ou types d'aliments peuvent être ajoutés à la bouillie pour la rendre plus nourrissante ?
7. Comment une femme enceinte doit-elle bien se nourrir de manière spécifique ?
8. Comment une femme qui allaite doit-elle bien se nourrir de manière spécifique ?
9. Comment se fait la prévention de la malnutrition dans le CSI que vous fréquentez ?
10. Comment se fait la lutte contre la malnutrition dans votre CSI ?
11. Apprécier la satisfaction des mères par rapport à la prévention et à la lutte contre la malnutrition dans le CSI
12. Le CSI dispose t-il de moyens pour faire appliquer le protocole de lutte contre la malnutrition ?
13. Existence de femmes relais : est-ce que leur travail est accepté, leurs capacités, la durabilité et leur motivation dans le cadre de leur travail
14. Quelles sont les actions que le Programme a accompagnées dans le cadre de la prévention de la malnutrition dans votre communauté ?



Annexe 4 : Résumé du programme

i. Informations générales sur le programme

Nom du projet : « Programme COHEsion sociale et REsilieNCE des communautés rurales de Korahane, Goula et Gafati au Niger (COHERENCE)».

Pays : République du Niger

Financement du programme: Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) du gouvernement belge, Caritas International Belgique (CI.be) et Caritas Luxembourg

Exécution du projet : Caritas Développement Niger (CADEV-Niger), Bureau diocésain de Maradi.

Zone d'intervention :

- Région de Zinder, département de Mirriah, Commune de Gafati.
- Région de Maradi, département de Dakoro, Communes rurales de Korahane et de Goula

Période de mise en œuvre : janvier 2022 à décembre 2026

Budget total du projet : 2 300 000 Euros.

ii. Description du projet

Objectifs du projet : Le programme COHERENCE au Niger vise à contribuer au renforcement de la résilience des communautés rurales face aux crises économiques, politiques, environnementales et humanitaires, en permettant aux plus vulnérables, notamment les jeunes et les femmes et des PSH de viser une vie meilleure en saisissant les opportunités et en réalisant leurs aspirations.



Annexe 5 : Coordination et Cohérence du Programme

Coordination du Programme

CADEV Niger, bureau diocésain de MARADI a mis en place un dispositif qui a assuré la coordination et le suivi des activités du Programme à différents niveaux : Direction diocésaine de Maradi, équipe technique du programme.

Direction diocésaine de Maradi

Sous la responsabilité de l'Evêque de Maradi, la direction diocésaine assure la coordination du programme. Elle assure la supervision de l'exécution des activités du projet, la gestion des ressources et veille à la transparence des opérations. A ce titre, elle gère le dispositif de suivi du programme et le système de rapportage et garantit la visibilité et la redevabilité auprès des groupes cibles. Elle veille aussi au respect des engagements des parties prenantes. Dans l'accomplissement de cette tâche, le Directeur Diocésain est appuyé par l'équipe opérationnelle du programme COHERENCE en particulier son coordonnateur.

Equipe technique du programme

L'équipe technique comprend :

- Un coordonnateur du Programme ;
- Un comptable ;
- Des responsables de volets ;
- Des agents de vulgarisations installés dans les communes.

Sous la responsabilité du coordonnateur du programme, l'équipe technique est chargée de la mise en œuvre des activités sur le terrain.

Cohérence du Programme

Le programme est en harmonie avec les orientations à l'échelle internationale et nationale. A l'échelle internationale, il est en relation avec l'**ODD 1** (*Éliminer l'extrême pauvreté et la faim*) et l'**ODD 2** (*Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable*). A l'échelle nationale, le programme COHERENCE est en phase avec les priorités du gouvernement du Niger notamment le « **Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie** ». En effet, l'axe 1 de ce programme met un accent sur « *le renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale* » tandis que l'axe 3, traite du « *Développement de bases de la souveraineté économique* ». Les objectifs du programme COHERENCE sont donc en phase avec les deux (2) axes du programme du gouvernement.



Les activités mises en œuvre COHERENCE sont des priorités de la CADEV-Niger et sont en parfaite concordance avec son plan stratégique 2017-2021 au niveau de l'Axe Stratégique 3 « Promotion de la Sécurité alimentaire, de l'eau et assainissement et de l'environnement ». Enfin, le programme COHERENCE exécute des activités qui répondent réellement aux besoins des groupes cibles, ces derniers ont participé activement au cours d'un diagnostic à l'identification et à la validation de ces besoins.

